LIGNES D'AZUR PARCAZUR VÉLO Nice Thiers

Parc relais réservé aux clients Lignes d'Azur*

Park & Ride reserved for Lignes d'Azur customer*

PARCAZUR Vélos Nice Thiers

Règlement simplifié



Ouverture 5h00

Fermeture 0h30

Opens at 05:00 a.m. Closes at 00:30 a.m.

- **180 places + 10 bornes de rechargements**
- **Station "Gare Thiers"** 1



Conditions d'accès

L'accès au Parcazur Vélo est gratuit pour les abonnés des réseaux Lignes d'Azur et TER disposant d'une carte sans contact en cours de validité, avec l'option stationnement vélo "activée". A défaut, Il est possible de souscrire un abonnement Parcazur Vélo pour un montant de 30€/an, en se rendant en agence commerciale Lignes d'Azur.

Fonctionnement

L'utilisateur doit valider sa carte d'abonnement à l'entrée pour accéder au Parcazur.
Le stationnement est autorisé pendant les horaires d'ouverture du Parcazur et interdit en dehors de ces heures.

Agences commerciales les plus proches : Notre-Dame (1 rue d'Italie - 06000 Nice) et Jean Jaurès (4 boulevard Jean Jaurès - 06000 Nice)

Pour plus de renseignement sur les modes d'accès et conditions d'utilisation du Parcazur Vélos, consultez le site internet lignesdazur.com

* L'intégralité du règlement du Parcazur Vélos Nice Thiers est consultable sur le site lignesdazur.com. La collecte des données personnelles de Lignes d'Azur vise à définir le tarif applicable à chaque abonné/abonnnement, ainsi qu'à la création des cartes (d'abonnement) pour les nouveaux abonnés. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au responsable de traitement de la Régie Ligne d'Azur, via l'adresse mail rgpd@lignesdazur.fr ou par courrier au 2, boulevard Henri Sappia-06100 Nice. Vous bénéficiez également d'un droit de limitation, d'effacement et de réclamation auprès de la CNIL.
Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
En application des dispositions de l'article L. 156-1 du Code de la consommation, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation dès lors qu'un litige avec la Régie Ligne d'Azur n'a pu être réglé, dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès de ses services.
Coordonnées : AMDIF - contact@amidif.com - 1 place des Fleurus - 77100 Meaux
Voir règlement du Réseau des Transports Publics de MNCA sur le site lignesdazur.com